



INFO

mercredi, le 29 septembre 2021

LA DIVISION NE PASSERA PAS !!

Solidarité, plus que jamais!

Le Conseil d'Etat a déposé un projet de budget qui implique une modification de la répartition des cotisations pour la caisse de pension de 30% à 42% pour le personnel. Si cette augmentation ne s'appliquera qu'aux nouveaux assurés dès 2022, cette démarche constitue ni plus ni moins qu'une attaque contre la cohésion du personnel.

Le SEV-TPG a toujours combattu pour le principe « à travail égal, salaire égal ». C'est ce principe qui a été et reste le ciment de tous les combats pour la défense de nos acquis et pour la satisfaction de nos revendications.

Aujourd'hui admettre cette division entre le personnel avant et après 2022, c'est admettre que cela serait possible pour tous nos droits et acquis.

Mobilisons-nous contre cette énième attaque contre nos droits.

Le SEV appelle à l'unité du personnel et de ses organisations contre cette attaque et organisera des assemblées générales dans la prochaine période !!!

Le Comité SEV-TPG